gement de son titre de député pour écrire dans le « Réveil du Nord » les plus basses insultes contre les honnêtes travailleurs indépendants qu'il traite d'éclopés et de bande calamiteuse. Il est vrai que leur puissante organisation est une vraie calamité pour lui ! Et sa colère s'explique.

M. Doembray-Schmitt établit un saisissant parallèle entre Rochette et Evrard-Riler et les chefs des syndicats rouges qui exploitent la classe laborieuse. La liquidation de ces syndicats révélerait d'étranges faillites et de singuliers calculs. Il répond éloquemment aux misérables accusations du député-maire de Lens et affirme qu'il ne professe pas pour les pauvres et les nécessiteux le même dédain que ce prétendu ami des ouvriers. Il porte la santé des malheureux et boit au relèvement de la classe ouvrière.

Ainsi pour répondre aux insultes les ouvriers indépendants complètent leur organisation et prouvent qu'ils ne craignent pas les menaces. Ils le prouveront dimanche à Lens.

Une grande manifestation, la dernière avant la période électorale, est annoncée, en effet, pour le 5 avril. M. Basly et ses amis ayant épuisé le stock de leurs piteux arguments et de leurs inutiles insultes veulent recourir à la force. Ils font appel dans le « Réveil du Nord » à toutes les forces révolutionnaires de la région pour empêcher la réunion et malmener les camarades. Ces menaces ne les inquiètent point. Néanmoins les amis sont prévenus. Ils iront à Lens nombreux dimanche, et s'il est vrai qu'un homme averti en vaut deux, ils sauront faire respecter leur liberté et leur bon droit. Nous espérons que les honnêtes gens de Lens se le tiendront aussi pour dit.

Un témoin.

PARIS-MÉNAGE Pour le linge et les laines
Victor VAISSIER

LILLE

COMITÉ LINIER DE FRANCE

Distribution des Récompenses

La distribution des récompenses du Comité Linier de France aux lauréats de ses concours de 1907 a été faite hier, à onze heures et demie, dans la salle de la Société Industrielle.

M. Richard, secrétaire général de la préfecture, remplaçant le préfet, empêché, présidait la séance.

A ses côtés avaient pris place MM. Paul Lebian, Maurice Charvet, vice-présidents du Comité, Nicolle, secrétaire général, Léon Descamps, trésorier, Debièvre, secrétaire adjoint, des représentants de Comices agricoles et de la Société des Agriculteurs du Nord, etc.

La musique de Lomme prêtait son concours à la cérémonie.

DISCOURS DE M. PAUL LE BLAN

Après avoir adressé ses remerciements au secrétaire-général de la préfecture, M. Paul Le Blan a félicité les cultivateurs de leurs efforts persévérants pour obtenir les meilleurs rendements d'une plante aussi délicate que le lin.

Vous l'avez contrainte, leur dit-il, souvent malgré les intempéries et les circonstances climatériques défavorables, à fournir une fibre irréprochable et d'une qualité telle que les rouisseurs de la Lys, si renommés pour la supériorité de leurs produits, recherchent les lins en paille que vous récoltez et vous les enlèvent à des prix rémunérateurs.

Cette exportation des lins en paille s'accroît d'année en année : en 1905, elle était de 42 millions de kil., de 52 millions en 1906 et enfin, en 1907, elle a atteint 63 millions de kil., représentant environ la récolte de 12.000 hectares.

Ces chiffres, prouvent d'une façon irrécusable, les progrès accomplis ; malheureusement, si on les considère de plus près, on constate que, si cette exportation de lin en paille constitue un débouché facile et avantageux pour la culture, il n'en est pas de même pour l'industrie du lin et surtout pour les opérations manuelles rurales du rouissage et du teillage.

Autrefois, aux époques où l'aire de culture du lin atteignait en France 90 et même, exceptionnellement, 100 mille hectares, le paysan non seulement cultivait son lin, mais le rouissait soit sur terre, soit dans des mares ou des cours d'eau proches de sa ferme ; il le teillait ensuite et cela lui constituait du travail assuré pour la mauvaise saison.

Aujourd'hui, beaucoup de cultivateurs hésitent à semer du lin, car c'est une plante qui demande beaucoup de soin et de travail pour la sarcler, l'arracher, la mettre en chaînes ou en meules, et l'agriculteur manque de bras.

L'ouvrier se fait rare : il a déserté les campagnes pour la vie plus large de l'usine ou des charbonnages, oubliant que si le salaire est plus gros, les dépenses sont d'autant plus forcées et souvent que le métier est plus malsain.

L'idéal, qu'entrevoient beaucoup de bons esprits, serait de remettre en honneur le travail du lin à la campagne, en régénérant les opérations de rouissage et de teillage par des procédés industriels économiques.

S'inspirant de ces idées, notre Comité a cru devoir encourager les recherches qui pourraient être entreprises dans cette voie et il offre un prix de 1000 francs aux inventeurs qui présenteraient au concours des procédés nouveaux de rouissage et de teillage permettant, moyennant un prix de revient avantageux, de simplifier les opérations actuelles.

M. Paul Le Blan met en garde les cultivateurs contre un enthousiasme irréfléchi pour une solution hâtive et il recommande les établissements de teillage coopératifs pour travailler les lins en paille, comme il en existe à Wevelghem, en Belgique, et en France, dans les Vosges.

La formation de ces sortes de coopératives est très facile et leurs avantages saultent aux yeux : elles permettent l'achat de machines souvent trop coûteuses pour un particulier et dont l'emploi régulier et prolongé amène une diminution sensible du prix de revient de la matière fabriquée.

En attendant que de nouveaux procédés rationnels de rouissage et de teillage soient découverts, essayons des moyens qui sont à notre portée et qui ont fait leurs preuves ; n'hésitons pas à demander à la coopération les résultats et les progrès qu'elle peut nous fournir.

M. Paul Le Blan termine en exprimant la satisfaction du Comité d'attribuer des récompenses bien méritées aux collaborateurs de l'industrie linière et il souhaite que les médailles qui vont être décernées soient un nouvel élément d'union entre les travailleurs et les patrons.

LE PALMARÈS

Voici la liste des récompenses distribuées à la suite du discours de M. Le Blan :

Arrondissement d'Avesnes. — Rappels de médailles de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Catteloin, Ferrière-la-Petite ; Leblanc, Ferrière-la-Grande ; Berquet-Reumont, Poix ; Dartevelle, Cerfontaine.

Collaborateurs. — Rappels de médailles de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Lebde, Damousies ; Wignolle, Bousies.

Arrondissement de Cambrai. — Médaille de vermeil et prime de 25 francs. — M. Degremont, Paillencourt.

Rappel de médaille de vermeil et prime de 25 francs. — M. Guinet, Villers-Plouich.

Médailles d'argent et primes de 25 francs. — Mme veuve Levêque-Poret, Hiussy ; M. Molty-Wiart, Estrun.

Médaille de bronze et prime de 20 francs. — M. Wiart, Estrun.

Arrondissement de Douai. — Diplôme hors concours et prime de 25 francs. — M. Cabre, Flines-lez-Raches.

Rappels de diplômes d'honneur et primes de 25 francs. — MM. Bastien, Marchiennes ; Chemin, Flines-lez-Raches ; Coez-Duflos, Landas.

Rappel de médaille d'or et prime de 25 fr. — M. Verdavoir-Lemaire, Auchy.

Médailles de vermeil et prime de 25 francs. — MM. Beauvois-Demarquette, Roost-Warendin ; Bultez, Monchecourt ; Delannoy-Chrétien, Flines-lez-Raches ; Morelle, Sin-le-Noble.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs. — MM. Delporte, Flines-lez-Raches ; Séveria, Nomain.

Médailles d'argent et primes de 20 francs. — MM. Caby, Orchies ; Merliot, Féchain.

Médailles de bronze et primes de 20 francs. — MM. Busine, Ecaillon ; Cornet-Delille, Féchain.

Collaborateurs. — Plaquette de vermeil et prime de 25 francs. — M. Busine, Flines-lez-Raches.

Plaquette d'argent et prime de 25 francs. — M. Ruffin, Sin-le-Noble.

Rappel de médaille de vermeil et prime de 20 francs. — M. Henneton, Fressain.

Médaille d'argent et prime de 20 francs. — M. Rousseau, Coutiches.

Arrondissement de Dunkerque. — Diplômes hors concours et primes de 25 francs. — MM. Ammeux, Wormhoudt ; Dehaene, Wormhoudt ; Janssen - Bennynck, Rexpoëde ; Leuillette, Bourbourg-Campagne ; Louf - Verva, Saint-Georges ; Louf-Castier, Saint-Georges ; Mahieus, Rexpoëde ; Outters, Herzeele ; Vermersch, West-Cappel.

Plaquettes de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Coquerel, Bourbourg-Campagne ; Flavigny, Saint-Georges.

Médailles de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Douchy, Bourbourg-Campagne ; Dufiou, Herzeele ; Leurs, Broxeele ; Matrenghem, Loon-Plage ; Valque, Saint-Georges.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs. — MM. Anquez, Gravelines ; Coudevylle, Loon-Plage ; Decroisille, Bourbourg - Campagne ; Deswarte, Ghyvelde ; Isaert, Saint-Georges ; Mme Leoten (Veuve), Saint-Pierrebroucq ; MM. Philippe, Herzeele ; Poidevin, Bourbourg-Campagne ; Pouwels, Rexpoëde ; Rabat, Bourbourg-Campagne ; Vansteenberghe, Craywick.

Médailles d'argent et primes de 20 francs. — MM. Baudens, Volckerinckove ; Codron, Pitgam ; Costenoble, Craywick ; Delepouve, Cappellebrouck ; Delepouve, Cappellebrouck ; Doumalaere, Steene ; Paresys, Coudekerque-Branche ; Roucou, Spycker ; Vansteenberghe, Coudekerque-Village ; Vercoustre, Bourbourg-Campagne ; Vermersch-Fossaert, Hondschoote.

Médailles de bronze et primes de 20 francs. — MM. Beun, Cappellebrouck ; Bollart, Saint-Pierrebroucq ; Brismallen, Saint-Pierrebroucq ; Campagnie, Rexpoëde ; Chaudez-Isaert, Saint-Georges ; Cossaert, Saint-Pierrebroucq ; Courcot, Loon-Plage ; Devey, Brouckerque ; Dubruneq, Saint-Momelin ; Pas, Cappellebrouck ; Roptiel, Cappellebrouck ; Sailly, Saint-Pierrebroucq ; Vanhoeghe, Saint-Pierrebroucq ; Vanhoove, Coudekerque-Village ; Verhaeghe, Ghyvelde.

Collaborateurs. — Diplôme d'honneur et prime de 25 francs. — M. Vercoutre, Loon-Plage.

Rappels de diplômes d'honneur et primes de 25 francs. — MM. Debeyre, St-Pierrebroucq ; Géryl, Gravelines ; Lefebvre, Steene.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs. — MM. Ducorney, Rexpoëde ; Rose, Volckerinchove.

Médailles d'argent et primes de 20 francs. — MM. Fleury, Cappellebrouck ; Rugnat, Brouckerque.

Médaille de bronze et prime de 20 francs. — M. Lepers, Herzeele.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Diplômes hors concours et primes de 25 francs. — MM. Bogaert, Zermezeele ; Debert, Staple ; Dalvar, Noordpeene ; Maes, Staple.

Diplôme d'honneur et prime de 25 francs. — M. Vandaele, Oxelaere.

Plaquettes de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Coddeville, Rubrouck ; Denaes, Cassel ; Heeuw, Noordpeene ; Outarleys, Rubrouck ; Schrévère, Ste-Marie-Cappel ; Smaggha, Terdeghem ; Vasseur, Wemaers-Cappel ; Vandaele, Zermezeele.

Plaquettes d'argent et primes de 25 francs. — MM. Blondé, Cassel ; Colpaert fils ; id. Mme Felcke (veuve), Terdeghem ; M. Leurs, Arnèke.

Médailles de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Decouvelaere, Lynde ; Dequidt, Oudezeele ; Dubreucq, Noordpeene.

Rappel de médailles de vermeil et primes de 20 francs. — MM. Dassonneville, Ebblinghem ; Deheunynck, Rubrouck ; Deman, id ; Drieux id ; Dubruille, Ebblinghem ; Dumont - Carton, Steenvoorde ; Dupont, Staple ; Leroy, Winnezeele ; Riscour - Bacquaert, Méteren ; Wattez, Houtkerque.

Médailles d'argent et primes de 20 francs. — MM. Barbden, Houtkerque ; Decuyper, Sainte-Marie-Cappel ; Delfly, Bavinchove ; Denaes, Cassel ; Deraes, Oxelaere ; Duhoc, Rubrouck ; Dupont, Winnezeele ; Poraye, Bavinchove ; Vandorne, Zuydpeene.

Médailles de bronze et primes de 20 francs. — MM. Deman, Staple ; Desmarescaux, Winnezeele ; Leurs, Rubrouck ; Vanwaetermeulen, Winnezeele.

Collaborateurs. — Diplôme d'honneur et prime de 25 francs. — M. Achte, Zermezeele.

Rappel de diplôme d'honneur et prime de 25 francs. — M. Vermeersch, Hondeghem.

Médailles de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Clayon, Noordpeene ; Morseaux, Sainte-Marie-Cappel.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs. — MM. Coloco, Staple ; Coppens, Ste-Mar.-Cappel ; Dassonneville, Terdeghem ; Lecour, Wizernesse ; Richard, Rubrouck.

Arrondissement de Lille. — Diplômes hors concours et primes de 25 francs. — MM. Désire Cysoing ; Droulers, Ascq ; Roussel, Quesnoy-sur-Deûle.

Plaquette d'argent et prime de 25 francs. — M. Morand, Lesquin.

Médailles de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Delesner, Ronchin ; Delemille-Blondeau, Fretin ; Ducroquet, Annappes ; Morelle, Ronchin ; Potié, Loos.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs. — MM. Bernaert-Droulers et Toulemonde, Ascq ; Chuffart, Cysoing ; Deflontelines, Annappes ; Delaby, Mouchin ; Dorbubaix id ; Dumortier-Devaux, Gruson ; Mme Mathon (veuve), Bouvines.

Médailles d'argent et primes de 20 francs. — MM. Buisse, Sainghin-en-Mélantois ; Bulteau, Mouchin ; Delemar, Genech ; Delesalle, Halluin ; Devaux-Delacutre, Mouchin ; Devaux-Clenquet id ; Dupire, Ascq ; Dupret, Quesnoy-sur-Deûle ; Flavet-Gras, Mouchin ; Varlet, id ; Willemo Templeuve.

Médailles de bronze et primes de 20 francs. — MM. Cornette, Mouchin ; Defenin, id.

Collaborateurs. — Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 fr. — MM. Dhouailly, Toufflers ; Morel, Wattrelos.

Prime de 100 francs. — M. Catry, Bousbecque.

Arrondissement de Valenciennes. — Plaquette de vermeil et prime de 25 francs. — M. Farinaux, Sars-et-Rosières.

Plaquette d'argent et prime de 25 francs. — M. Bont-Pollet, Maulde.

Médailles de vermeil et primes de 25 francs. — MM. Bauduin, Nivelle ; Deshayes, Lecelles ; Despret-Descamps, id ; Despret, Rosult ; Gavelle, Lecelles ; Monniez, Nivelle ; Olivier, Hordain ; Vanderville, Nivelle.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs. — MM. Descarpentries, Lecelles ; Neetia, id.

Médailles d'argent et primes de 20 francs. — MM. Canipel, Nivelle ; Delobelle-Descarpentries, Lecelles ; Duprez-Revel, Bruay-sur-Escaut ; Ghislain, Lecelles ; Hourdeau, Maulde ; Hourdeau, Nivelle ; Morival, id ; Vanderville, id ; Vanderville, Thun ; Vanderville, id.

Médailles de bronze et primes de 20 francs. — MM. Chantry-Choquet, Maulde ; Lhuillerie, Lecelles ; Prévost Louis, St-Amand ; Vanderville, Nivelle.

Collaborateurs. — Plaquette d'argent et prime de 25 francs. — M. Huelle, Nivelle.

Rappel de médaille de vermeil et prime de 20 francs. — M. Saint, Bouchain.

PROPAGATEURS DE LA CULTURE DU LIN. — Médaille d'or. — M. Descarpentries Petit, Lecelles.

Diplôme d'honneur. — M. Leducq, Marquise (Pas-de-Calais).

Mentions honorables. — MM. Delamarre, Auxi-le-Château (P.-de-C.) ; Darras, Cuis (Oise) ; Veuiminot, Vieux-Champagne, (Seine-et-Marne).

OUVRIERS ET OUVRIÈRES DE L'INDUSTRIE LINIÈRE. — *Directeurs.* — Plaquette de vermeil : M. Boucherv, directeur de peignage à la Société anonyme de Pérenchies.

Plaquette d'argent : M. Décle, fondé de pouvoirs à la Société anonyme d'Amiens.

Comptables et employés. — Plaquettes d'argent : M. Vanappelchem, chez MM. V. Prouchain et Decroix frères, à Armentières ; M. Cardon, caissier à la Société anonyme d'Amiens ; M. Bru, chez MM. Faucheur frères, à Lille ; M. Debandrenghien, chez MM. P. Le Blan et fils, à Lille.

Contremaîtres et surveillants. — Médailles de vermeil : MM. Manvillon, à la Société anonyme de Pérenchies ; Devos, à la Société anonyme de Pérenchies ; Demeyère, chez MM. Faucheur frères, à Lille ; Renard, chez M. Alfred Breuvart, à Armentières ; Lallemant, chez M. A. Mahieu, à Armentières ; Gaytant, chez M. A. Mahieu, à Armentières ; Vangambeck, chez MM. Faucheur frères, à Lille ; Thuillier, à la Société anonyme d'Amiens ; Manbailleu, chez MM. Van de Weghe, Delesalle et Cie, à Lille ; Bellac, chez MM. V. Drieux et fils, à Lille ; Michels, chez M. Descamps l'aîné, à Lille ; Balloy, chez M. Descamps l'aîné, à Lille ; Cansier, chez MM. Yon frères, à Hellemmes ; Harlé, à la Société anonyme d'Amiens ; Poissonnier, chez MM. Pouillier, D'Halluin et fils, à Quesnoy-sur-Deûle.

Mention honorable : M. Boidin Henri, chez MM. V. Pouchain et Decroix frères, à Armentières, depuis 20 ans, a fait preuve d'un dévouement exceptionnel au cours de l'incendie qui a atteint l'usine de ses patrons.

Ouvriers et ouvrières. — Médailles de vermeil : MM. Devys, à la Société anonyme de Pérenchies ; Mas, à la Société anonyme de Pérenchies ; Héquin, à la Société anonyme de Pérenchies ; Durot, chez MM. Crépy fils et Cie, à Lille ; Crabbe, chez MM. Wallaert frères, à Lille ; Boivin, à la Société anonyme d'Amiens.

Médailles d'argent : MM. Walraeve, chez MM. Wallaert frères, à Lille ; Campagne, chez MM. Wallaert frères, à Santes ; Boussemart, chez MM. Wallaert frères, à Santes ; Mme Roussel, chez MM. Merveille frères, à Thumesnil ; M. Coursier, chez MM. Yon frères, à Hellemmes ; Mme Coisne, chez M. A. Mahieu, à Armentières ; M. Marche, chez MM. Gustave Duriez et fils, à Seclin ; Mmes Lemaire, à la Société anonyme d'Amiens ; Mélisse, chez M. Van de Weghe, Delesalle et Cie, à Lille ; Liviau, chez M. A. Mahieu, à Armentières ; Morys, chez MM. Faucheur frères, à Lille ; M. Wastyn, chez MM. Laurent frères, à Roncq ; Mmes Wattebled, chez MM. Yon frères, à Hellemmes ; Dubucq, Chez M. Descamps l'aîné, à Lille ; M. Bine, chez MM. Laurent frères, à Roncq ; Mmes Coisne, chez M. A. Mahieu, à Armentières ; Broodwolz, chez MM. Florin-Herbaux et fils, à Lille ; Descamps, chez M. A. Mahieu, à Armentières. MM. Pollet, chez M. Alfred Breuvart, à Armentières ; Blondot, chez MM. A. Saint-Léger et Cie, à La Madeleine ; Mme Grare, chez MM. Merveille frères, à Thumesnil ; MM. Werdens, chez MM. Crépy fils et Cie, à Lille ; Cruyplandt, chez MM. Crépy fils et Cie, à Lille ; Surmont, chez MM. V. Pouchain et Decroix frères, à Armentières ; Nutten, chez MM. V. Drieux et fils, à Lille ; Vandoorne, chez M. Cardon-Masson, à Armentières ; Lebrun J.-B., chez M. A. Mahieu, à Armentières ; Mme Jacquemin, chez M. A. Mahieu, à Armentières ; MM. Salin, chez MM. Poullier, D'Halluin et fils, à Quesnoy-sur-Deûle ; Saint-Vrit, chez MM. C. Guillemand aîné et Cie, à Seclin ; Canet, à la Société anonyme d'Amiens ; Mmes Dehacq, chez MM. Dubois et Charvet-Colombier, à Armentières ; Bettembos, « La Société anonyme d'Amiens ; M. Lemaire, chez MM. V. Pouchain et Decroix frères, à Armentières ; Mme Carpentier, chez MM. V. Pouchain et Decroix frères, à Armentières ; M. Debuse, chez MM. G. Guille maud aîné et Cie, à Seclin ; Mmes Boidin, chez MM. Merveille frères, à Thumesnil ; Desreumeaux, chez MM. Merveille frères, à Thumesnil ; MM. Leroy, chez MM. Dubois et Charvet-Colombier, à Armentières ; Delcourt, chez MM. Laurent frères, à Roncq ; Mmes Duhem, chez M. Cardon-Masson, à Armentières ; MM. Rouquillion, chez M. A. Mahieu, à Armentières ; Thiesset, à la Société anonyme d'Amiens ; Couchet, à la Société anonyme d'Amiens ; Duriez, chez MM. G. Duriez et fils, à Seclin ; Bourghelle, chez MM. G. Duriez et fils, à Seclin ; Bourghelle P., chez MM. G. Duriez et fils, à Seclin ; Delcourt, chez MM. V. Drieux et fils, à Lille.

Ouvriers tisseurs. — Médailles de bronze et primes de 20 francs : MM. Bacquet, Ecourt-Saint-Quentin ; Wiart, Ecourt-Saint-Quentin ; Dupont, Staple.

Médailles de bronze et primes de 10 francs : MM. Bevaert, Wemaers-Cappel ; Vandaele, Rexpoëde ; Durie, Herzeele ; Piette, Hazebrouck ; Dekoster, Steenvoorde ; Libbert, Houtkerque ; Cousin, Ebblinghem ; Monier, Hazebrouck ; Biervague, Flines-lez-Raches ; Mullet, Sainte-Marie-Cappel ; Libbert, Sainte-Marie-Cappel ; Delonghe, Cappellebrouck ; Debergh, Rexpoëde ; Roucou, Cappellebrouck ; Mekerke, Millam ; Chatelain, Hazebrouck ; Debreu, Oxelaère ; Bertein, Rexpoëde.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez

La Mi-Carême. — Succédant à la pluie le samedi, le soleil a été vraiment le bienvenu dimanche. Le ciel était, il est vrai, quelque peu couvert dans la matinée, mais heureusement une bonne brise balayait les nuages menaçants, et dès midi un radieux soleil séchait complètement nos chaussées encore humides de la veille.

Beaucoup de monde, beaucoup de masques et fort peu de chars, quatre en tout.

Nous avons eu la note commerciale, la note patriotique avec le char patriotique « Gloire aux ancêtres de 1792 », la note pacifiste avec « La France en paix », un des cortèges les plus imposants, et enfin la note pittoresque avec la roulotte des Bohémiens d'un réalisme saisissant.

A l'issue du concours qui n'est terminé à 6 heures 1/2, la foule s'est portée vers les principales artères de notre ville où elle s'est livrée à son plaidir favori, la bataille aux confettis.

Mais chose triste à constater, parmi les masques, on trouvait énormément de gamins et de gamines revêtus d'oripeaux, plutôt peu convenables. Que pensent, que font les parents de ces pauvres enfants ? Où étaient-ils hier après-midi ?

L'animation est restée très vive pendant une grande partie de la nuit.

Pour les Asiles. — Un vol important était commis à Lys-lez-Lannoy en 1903. Une information fut ouverte. A la suite de certains indices, un sieur Delcroix était arrêté à Mons et comparut pour ce fait devant la justice de son pays, en l'occurrence la cour de Mons, qui le condamna à sept ans de réclusion.

Mais, d'après l'instruction de M. Houelx, il avait un complice français, Auguste Lepers.

Le juge d'instruction vient de le renvoyer devant la chambre des mises en accusation.

En Correctionnelle. — A la suite de l'instruction de M. Houelx, sont renvoyés devant la Correctionnelle, le 4 avril prochain, Elise Lagaise et Louis Denry, inculpés de vol et complicité au préjudice de M. X..., cultivateur à Hellemmes.

— Victor Lecocq, 35 ans, débardeur à Roubaix, comparaîtra devant la Correctionnelle le 2 avril prochain. Le 4 mars dernier, cet individu a frappé violemment M. Ch. Kolhout, rue Sainte-Elisabeth, à Roubaix.

ROUBAIX

UN INCENDIE
DANS UNE TEINTURERIE

Quelques personnes passant, dimanche soir, vers cinq heures un quart, rue du Tilleul, virent de la fumée s'échapper de la toiture de la teinturerie de MM. Darreumaux frères. Elles donnèrent aussitôt l'alarme.

Plusieurs ouvriers de l'usine, qui demeurent dans le voisinage, pénétrèrent dans l'établissement en escaladant un mur. Ils constatèrent alors que le feu consumait les boiseries et le toit de la salle des « économiseurs » de vapeur, située près de la salle des générateurs.

Tandis qu'ils combattaient l'incendie à l'aide du matériel spécial de l'usine, les pompiers étaient avertis par téléphone. Ils arrivèrent rapidement et, au bout d'un quart d'heure, ils s'étaient rendus maîtres du feu.

Pour éviter des accidents, ils ont dû complètement abattre la toiture, qui avait brûlé en partie.

Bien que rapidement éteint, et n'ayant pas eu le temps de prendre de l'intensité, cet incendie a causé d'assez importants dégâts. On n'a pu encore les évaluer.

On ne sait pas exactement comment le feu a pris naissance.

Remarqués sur les lieux : MM. Prud'homme et Delteil, commissaires de police.

Belle nuit de Mi-Carême

Un jeune homme de 18 ans tue son beau-père d'un coup de couteau.

Un terrible drame s'est déroulé, hier dimanche, vers dix heures du soir, rue de Lille.

Un jeune homme de dix-huit ans, dont la mère est mariée en secondes noces avec un ouvrier charron, a tué ce dernier d'un seul coup de couteau au cours d'une discussion.

Voici ce que notre enquête nous a appris sur les circonstances de ce crime.

Au numéro 117 de la rue de Lille, les époux Bécue-Verghaerde tiennent une épicerie buvette. La femme Julienne Verghaerde est mariée en secondes noces. Son premier mari s'appelait Bochart. De sa première union elle a eu un fils, Georges, maintenant dans sa 19e année, qui demeure encore avec elle.

Georges Bochart est ouvrier tisserand. Il y a deux mois qu'il a quitté l'usine de MM. Ch. et Joseph Pollet, fabricants, rue Nain. Depuis lors il est sans travail. Sa mère dit qu'il cherche consciencieusement à entrer dans une autre usine mais qu'il ne trouve pas.

D'autre part, les personnes que nous avons interrogées dans le quartier ne donnent pas sur lui de mauvais renseignements.

Hier après-midi, vers 4 h., Georges Bochart était sorti : le mari de sa mère, M. Camille Bécue lui avait auparavant très instamment recommandé de ne pas rentrer plus tard que huit heures et demie.

Mais il ne rentra qu'à neuf heures et demie.

Mme Bécue nous a déclaré qu'avant vu son fils en particulier avant son départ, elle lui avait dit qu'elle tolérait qu'il rentrât parti jusqu'à cette heure-là.

LE CRIME

Que se passa-t-il exactement au retour du jeune homme. Ici nous ne pouvons que nous baser sur les déclarations faites ensuite par Mme Bécue au commissaire de police.

Aussitôt rentré, a-t-elle dit, Georges Bochart se mit à table dans la cuisine en compagnie de M. Bécue arrivé un peu avant lui.

Le repas était à peine commencé qu'une scène de reproches eut lieu. M. Bécue demanda au jeune homme pourquoi il ne lui avait pas obéi. La mère intervint alors disant qu'elle seule était responsable. La dispute s'envenima, et M. Bécue voulut frapper sa femme.

Alors Georges Bochart, pour défendre sa mère, parait-il, saisit un grand couteau servant à couper le pain, et en porta un violent coup au charron au-dessus du ventre.

M. Bécue s'affaissa.

Effrayé de son acte, Georges Bochart courut à l'estaminet Bejan, à l'angle de la rue des Arts, pour demander qu'on appelât un médecin.

Trois docteurs arrivèrent successivement. Leur intervention fut inutile. M. Camille Bécue expira une demi-heure plus tard à la suite d'une abondante hémorragie. L'arme avait pénétré de cinq centimètres dans la plaie.

L'ENQUÊTE

M. Grimaldi, commissaire de permanence, dès qu'il fut averti, se rendit rue de Lille.

Il interrogea Mme Bécue, qui lui a raconté la scène comme nous la faisons, et une voisine, Mme Dessyn, accourue aux plaintes du blessé mais qui n'avait rien vu du drame.

M. Bécue avait seulement pu lui dire : « Marie, Georges m'a donné un coup de couteau. »

ARRESTATION DU MEURTRIER

Le meurtrier s'est laissé arrêter sans difficulté.

Il a été écroué au commissariat de la rue des Arts.

Il a déclaré qu'il n'avait fait que défendre sa mère, et il regrette son acte, qu'il a accompli dans un moment d'énervement.

Un soldat du 43e dégaine

Deux personnes blessées dont une grièvement

Une scène sanglante dont les circonstances ne sont pas encore très bien établies, s'est déroulée cette nuit, vers minuit, à l'angle des rues Neuve et des Fabricants.

Un soldat du 43e, Pierre Debruyne, de meurant rue du Tilleul, a porté un coup de baïonnette près de la tempe, à une jeune fille masquée.

Il a également frappé à l'oreille gauche une autre fillette, compagne de la première.

Interrogée par nous cette dernière nous a appris ce qui suit :

Raymonde Doy, 14 ans, rue d'Espagne, 10, passait avec un groupe d'autres masques, parmi lesquelles Suzanne Puraye, même âge, rue de l'Epeula, cour Blazin, 11. Elles se rendaient chez une sœur de Suzanne, qui demeure rue des Fabricants.

Arrivées en face du Café Minos, elles entendirent derrière elles le pas pressé d'un homme. Elles se retournèrent. A ce moment, un soldat s'approchait, baïonnette au clair, et portait un coup de son arme à Raymonde Doy, près de la tempe droite.

Un second coup atteignit Suzanne Puraye. Celle-ci n'avait pas été grièvement atteinte, mais sa compagne eut à peine le temps d'entrer au Café Minos, où elle s'affaissa sur une chaise.

Durant longtemps on essaya de la ranimer, mais vainement.

A une heure et demie du matin, la fillette n'avait pas repris ses sens et on ne voit pas encore trouvé de médecin.

On nous téléphone à deux heures du matin que M. le docteur Harlet est occupé à tenter de ranimer la jeune Raymonde Doy sans grand succès.

Le médecin ne pense pas que la blessure soit très grave, mais il fait des réserves.

Le soldat Debruyne est arrêté. Il est très surexcité et il est ivre. Il déclare qu'il a frappé parce qu'il avait été attaqué par une bande de sept ou huit masques ; mais cette version ne semble pas vraisemblable.

Le groupe de masques ne comprenait en effet que de tous jeunes gens et jeunes filles.

L'enquête continuera aujourd'hui.

La Mi-Carême. — Le beau temps aidant, les promeneurs ont afflué, hier, au centre de la ville. Dans l'après-midi et au commencement de la soirée, on avait peine à se frayer un passage rue de la Gare, Grand'Place et Grande-Rue.

Les marchands de confetti ont fait de bonnes recettes, car la bataille a été chaude, et les multicolores petites rondelles de papier n'ont pas été épargnées.

Une bonne quinzaine de groupes, dont quatre installés sur des chars, chantaient et vendaient des chansons dont beaucoup n'ont qu'un mérite douteux.

Trois chars portaient des groupes à tendances socialistes ; le quatrième était celui d'une mutuelle de « coulonneux ».

Un incident s'est produit à propos des chansons. L'une de celles-ci n'avait pas été autorisée. C'est la « Chanson des Quinze-Mille » de beaucoup la mieux écrite certainement et la plus spirituelle. Ceux qui l'avaient présentée, sortirent cependant en la chantant. Ils n'allèrent pas loin : le groupe, composé d'une huitaine de jeunes gens, fut amené au bureau central de police d'où on le renvoya deux heures plus tard, après que tous ses membres eurent fait l'objet d'un procès-verbal.

Au Conservatoire National. — L'exercice musical donné hier, a permis à l'assistance, très nombreuse, de juger des qualités dont sont dotés les élèves, de leur valeur qui s'affirme déjà et d'apprécier la compétence et le talent avec lesquels savent les mettre en pratique et les faire progresser des maîtres dont l'éloge n'est plus à faire.

Un programme d'un grand intérêt a transformé cet exercice en un véritable concert, fort goûté, à en juger par les applaudissements qui n'ont été ménagés à aucun des jeunes artistes, non plus qu'à l'orchestre.

Maîtres et élèves ont droit à toutes nos félicitations. Mentionnons aussi le succès obtenu par M. L. Rassaert, élève de M. Laurent, dans la *Romance en mi*, pour violon, de H. Léonard.

Surpris en flagrant délit de vol. — Hier soir, 5 h., un garçon de 14 ans, Julien Eloi, demeurant à Tourcoing, a été surpris au moment où il mettait dans ses poches divers objets qu'il venait de dérober au bazar de la « Ville de Roubaix », Grande-Rue. Julien Eloi a été arrêté.

A qui la pièce d'or ? — Adolphe Tonnel, 11 ans, rue de Lille, 231, a trouvé, hier matin, boulevard Montesquieu, une pièce d'or qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

La plus belle collection d'ŒUFS DE PAQUES se trouve rue du Priez, 5, Maison THOMAS (Voir les étalages).

Du 29 mars

Naissances. — Jean Florain, rue de la Paix, cour Favière, 2. — Denise Rembry, rue de la Vigne, 34. — Georgette Vallée, rue Pierre-Dujardin, 16. — Gilbert Wibaut, quai du Sartel, à bord de « La jeune Adèle ». — Gérard Thieffry, rue de Blanchemaille.

Décès. — Alice Delbarre, 10 mois, Grande-Rue, petite cour Lefebvre, 4. — Hélène Declercq, 15 ans, rue du Moulin, 46. — Henri Villette, 2 mois, rue de Lorm, maisons Fontelon. — Suzanne Coudon, 14 ans, rue Daguesseau, 40.

Publications de mariages. — Augustin Derlecochauwer, mouleur en plâtre, rue d'Inkermann, 153, et Andrée Malfait, piquûreuse, même adresse. — Achille Renard, garçon boucher, rue Alfred-de-Musset, 5, et Irma Duparcq, couturière, rue de Crouy, 71. — Noël Simoens, journalier, rue Daguesseau, fort Cavrois, 29, et Germaine Lagneau, sans profession, rue Daguesseau, fort Cavrois, 29. — Omer Druart, trieur de laine, rue de Lannoy, 175, et Ida Petit, cabaretier, rue de la Fulleria, 54. — Henri Walker, employé de commerce, à Calais, et Julie Lebbens, sans profession, rue de l'Espérance, 71. — Camille Vanhelstraeten, domestique, rue Decrème, 67, et Aimée Leclercq, dévideuse, rue Decrème, 83. — Gustave Vanhaelewyn, bonnetier, rue de Mons, 2, et Emérence Vandeplassche, journalière, rue de Condé, cour Degand, 1. — Sébastien Brutus, négociant en vins, rue Saint-Joseph, 72, et Jeanne Vanquelluwe, sans profession, rue de Tourcoing, 14 bis.

Publications. — Henri Caffier, chaudronnier en fer, rue de la Ligne, 2, et Mathilde Declercq, soigneuse, rue de la Vigne, cour Ste-Thérèse, 2. — Pierre Leplat, rattacheur, rue Leverrier, 33, et Marie Lepers, caoutchoutière, rue Decrème, cour Cormorant. — Albert Diéricks, employé de commerce, rue du Gros-Seule, 6, et Pauline Lejeune, bambrocheuse, rue Casimir-Périer, 3. — Albert Vanbuster, encolleur, rue de la Perche, impasse du Sud, 4, et Marie Gydé, bobineuse, rue de Denain, cour Boudry, 5. — Jean Roos, peintre, rue de la Basse-Masure, cour Warloy, 3, et Laure Lagee, épucheuse, rue des Fondeurs, 21. — Pierre Debruyne, trieur, rue de la Longue-Chemise, 2, et Blanche Janssens, repasseuse, rue de la Basse-Masure, cour Derchies, 1. — Jules Roche, cordonnier, rue Lemire, 5, et Marie Lecomte, ménagère, rue Daubenton, 150.